

## Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du 1<sup>er</sup> décembre 2022

Publié le : 15/12/2022

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Robert SCHWINT - La City – 4 rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 18h33.

**Etaient présents** : Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Anne BENEDETTO, M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Michel JASSEY, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF.

**Etaient absents** : Mme Frédérique BAEHR, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Sébastien COUDRY, M. Marcel FELT, M. Gilbert GAVIGNET, M. Frank LAIDIE, M. Pascal ROUTHIER, M. Benoit VUILLEMIN.

**Secrétaire de séance** : Mme Marie ETEVENARD.

**Procurations de vote** : Mme Frédérique BAEHR à Mme Marie ZEHAF, Mme Marie-Jeanne BERNABEU à M. Jean-Paul MICHAUD, M. Sébastien COUDRY à M. Nicolas BODIN, M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN, M. Frank LAIDIE à M. Denis JACQUIN, M. Pascal ROUTHIER à M. Gabriel BAULIEU, M. Benoit VUILLEMIN à M. Daniel HUOT.

Délibération n°2022/006313

Rapport n° 3 - Autorisation de recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien un projet ou une opération (contrat de projet) (prolongement de mission)

## Autorisation de recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien un projet ou une opération (contrat de projet) (prolongement de mission)

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Inscription budgétaire
« Charges de personnel » Budget principal

### Résumé :

En application des articles L332-24,25 et 26 du code de la fonction publique, les collectivités territoriales peuvent pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent sous contrat dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération.

Ainsi, il est proposé de prolonger une mission en cours pour le recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien le projet suivant : déploiement du parapheur électronique.

### Contrat de projet pour un chef de projet « parapheur électronique »

Alors que le déploiement du parapheur électronique a été planifié et est prévu jusqu'en 2023, il apparaît nécessaire de prolonger le contrat de l'agent recruté temporairement pour assurer la chefferie de projet.

Suite à un bilan 2021 sur les directions pilotes CCAS, DBEV, DAB, DPCG, DSI, une méthodologie de déploiement à l'ensemble des pôles a été mise en place.

Entre fin 2021 et fin 2022 ont été déployés les pôles DGST, DGASC, DG (18 directions) ainsi que le SYBERT.

À fin 2022 sont en cours de déploiement les pôles RH et Culture (10 directions) pour un démarrage au 1er trimestre 2023.

En 2023 seront déployés les pôles Développement et service à la population, ainsi que les directions Finances et Démocratie Participative (10 directions).

Le déploiement de la dématérialisation des circuits de validation des documents à l'échelle de la Collectivité a été lancé fin 2021, il a ainsi été réalisé sur une vingtaine de Directions, le planning est respecté et les agents et les élus se sont approprié le parapheur électronique.

Ce contrat de projet permettra d'assurer le solde du déploiement (24 directions/services/établissements) et de répondre à la demande des services utilisateurs d'élargir le périmètre des documents concernés par cet outil (intégration des notes, conventions et arrêtés par exemple).

Il est à rappeler que le déploiement du parapheur électronique nécessite des compétences techniques et relationnelles spécifiques pour assurer les étapes incompressibles de mise en place du processus : accompagnement au changement des agents, communication aux élus, directeurs et agents, paramétrage et adaptation des process pour chaque direction, appropriation de l'outil, formation, bilan...

Ses missions seront les suivantes :

- prendre en charge la gestion du planning de déploiement et communiquer auprès des directions
- piloter avec la DSI le déploiement dans chaque direction, en animant l'équipe projet de chaque direction
- adapter les spécificités fonctionnelles et techniques des directions à l'outil et vice et versa.
- assurer l'assistance utilisateur jusqu'au bilan
- faire le bilan
- assurer le reporting et remonter les problèmes auprès de la direction, du COTECH et du CODIR

Il est proposé de recruter un agent contractuel conformément aux articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique « *Les collectivités et établissements mentionnés à l'article 2 peuvent également, pour mener à bien un projet ou une opération identifié, recruter un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans. Il peut être renouvelé pour mener à bien le projet ou l'opération, dans la limite d'une durée totale de six ans.* »

#### Eléments du recrutement :

- Contrat de droit public,
- Durée de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,
- Travail à temps complet,
- Rémunération en référence à la grille indiciaire d'attaché et du régime indemnitaire afférent.

#### **A l'unanimité, le Bureau :**

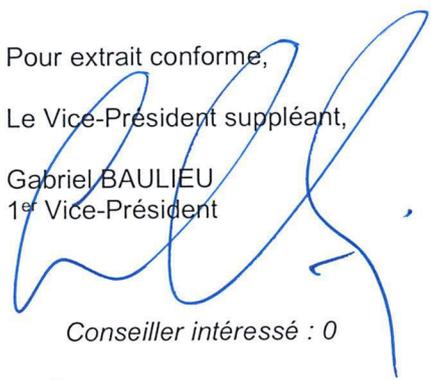
- **se prononce favorablement sur l'autorisation de recruter un agent contractuel pour mener à bien la mise en œuvre du déploiement du parapheur électronique de Grand Besançon Métropole, dans le cadre des dispositions de l'article L332-24, 25 et 26 du code général de la fonction publique ;**
- **autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.**



Marie ETEVENARD  
Vice-Présidente

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,



Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention\* : 0

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.